

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 14 (1938-1939)
Heft: 25

Artikel: Quelques principes d'hygiène militaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toutes ces considérations — qu'on doit se garder de considérer uniformément comme valables également pour la Suisse — ont incité le gouvernement à préconiser définitivement l'adoption d'abris familiaux légers pouvant être installés dans le jardin ou la cour des maisons de deux étages. Dans les quartiers où il n'existe ni cours pour y installer les abris Anderson, ni caves susceptibles d'être renforcées, ni squares publics où aménager des abris collectifs, des solutions préconisées sont encore à l'étude et on prévoit même que dans certains cas, on démolira de place en place une maison pour y construire un abri destiné aux habitants du voisinage.

D'autre part, le gouvernement vient d'adopter un modèle d'abri non enterré, construit en briques et en béton armé, destiné aux endroits où la présence d'une nappe aquifère ne permet pas la possibilité d'établir des abris Anderson.

Enfin, en ce qui concerne les abris destinés aux personnes travaillant hors de chez elles, le gouvernement vient de publier des instructions précises relatives à la construction des abris dans les usines et les bâtiments commerciaux.

Ces décisions du gouvernement en matière d'abris contre les attaques venant de l'air témoignent du souci de maintenir, par tous les moyens, le fonctionnement des services et entreprises indispensables à la vie du pays, comme celui aussi de limiter, autant que possible, le nombre des victimes parmi la population civile. Sur 45 millions d'habitants que compte le Royaume-Uni, le gouvernement a estimé que la moitié environ se trouvait dans des zones non exposées aux bombardements aériens possibles. Et c'est en examinant pour chaque région et pour chaque quartier le degré de probabilité des risques aériens que le gouvernement, en supputant les intentions d'un éventuel agresseur, est arrivé à décider quelles sont les régions (notamment les campagnes) qui peuvent fort raisonnablement se passer d'abris, celles qui doivent être évacuées temporairement ou de façon permanente, et celles enfin, où des abris familiaux légers pourront être suffisants pour limiter les pertes de vies humaines lors d'attaques aériennes possibles.

Une nouvelle demande de crédits supplémentaires pour les services civils a été publiée le 18 juillet. Cette somme qui s'élève à 19,400,815 livres se répartit notamment de la façon suivante:

Création d'hôpitaux, évacuation en cas d'urgence, et autres services en Angleterre et au Pays de Galles: 8,901,000 livres sterling;

Services de l'A.R.P. (chez nous D.A.P.): 5,319,900 livres; Création d'hôpitaux, évacuation et autres services en Ecosse: 2,230,150 livres sterling; stocks de réserve de matériel de construction et de machines: 1,000,000 de livres; etc. ...

France. Sur l'initiative de la Société nationale des chemins de fer français et des organismes de défense passive, un train-exposition, est destiné à renseigner les populations de l'Est sur les mesures de protection qu'elles seraient appelées à prendre en cas de conflit armé.

Ce train Z sera constitué par deux wagons spécialement aménagés à cet effet. Dans le premier wagon sera réunie toute la documentation intéressant les habitants qui seront évacués dans l'intérieur, ceux qui resteraient sur place et ceux qui seront chargés de la défense passive.

Indépendamment des brochures qui seront mises à la disposition du public pour lui indiquer ce qu'il convient de faire pour se protéger contre les gaz et les bombes, plusieurs mannequins seront revêtus de la tenue de pro-

tection réservée aux sapeurs pompiers et aux équipes de sauveteurs et d'infirmiers.

L'un des mannequins a été conçu pour les évacués; il présentera un vêtement-type avec poche spéciale pour les pièces d'identité et d'un havre-sac renfermant linge et vivres. Un modèle d'étiquette d'identité pour enfant en bas âge sera également présenté. Une assistance sociale sera chargée de fournir au public toutes les indications complémentaires.

Enfin, une salle de cinéma, où sera projeté le film *l'Alerte*, sera aménagée dans le second wagon.

Quelques principes d'hygiène militaire

Le chef supérieur qui veut prêter l'oreille aux Conseils de l'hygiène peut conserver à la patrie des milliers de vies d'hommes. En Suisse, où chaque perte de ce genre deviendrait, en cas de guerre, plus douloureuse et plus désastreuse qu'ailleurs où l'on dispose de réserves plus conséquentes, c'est un devoir sacré pour tout chef de troupe de se familiariser avec une science dont la connaissance est une condition essentielle du salut des hommes qui lui sont confiés.

A quoi sert qu'une armée soit des plus habilement conduite devant l'ennemi visible, si, par la négligence de précautions hygiéniques, elle succombe à l'ennemi invisible, la maladie, contre laquelle toute bravoure est sans effet, et qui la décimera plus facilement que l'adversaire le plus redoutable?

La conservation de la santé, et par conséquent des forces et du courage de la troupe, doit être l'objet de la constante et sérieuse préoccupation d'un chef, à quelque échelon qu'il soit. Ce moyen contribuera efficacement à la réussite de ses entreprises.

Plus les exigences de la tactique moderne augmentent le travail à imposer à la troupe, plus aussi augmente l'importance de l'hygiène, car c'est de l'observation de ses préceptes que dépend l'aptitude de la troupe à exécuter les travaux nécessaires, aptitude sans laquelle il n'y a pas de réussite possible.

Les mouvements de troupes constituent un des éléments essentiels de la stratégie moderne, et l'aptitude à la marche est une des principales qualités du soldat. Les intérêts du service et ceux de l'hygiène ne se trouvent nulle part aussi parfaitement d'accord que sur ce point. C'est aussi sur ce point que la négligence des soins se fait le plus rapidement sentir d'une manière fâcheuse.

La longueur d'une marche doit être proportionnée à l'état de santé et de force de la troupe, car on ne saurait demander d'une troupe fatiguée, et à jeûn, une marche aussi longue, ni aussi pénible que d'une troupe fraîche. Elle doit être proportionnée aussi à l'importance du corps de troupes, car on sait qu'une division a besoin du double de temps environ pour parcourir un même espace qu'un bataillon. Enfin, elle doit être calculée aussi en tenant compte de la nature des chemins et de la température.

Les marches de nuit ne doivent être ordonnées qu'en cas d'urgence absolue et de nécessités tactiques impérieuses, car rien n'épuise les forces comme les fatigues accompagnées de privation de sommeil.

Les marches forcées de 40 à 50 km ne peuvent pas être continuées sans grand danger pour la santé. Un corps de troupes peu considérable a besoin d'environ 10 heures, les temps de repos compris, pour parcourir 30 kilomètres dans des circonstances ordinaires. Si plusieurs divisions se mettent simultanément en marche, il faudra, à cause de la plus grande profondeur de la colonne, 15 heures pour effectuer la même marche. Pour

une marche forcée de 50 km, il faut, à un corps de troupes un peu considérable, au moins 16 heures, de sorte qu'il ne reste que 8 heures de la journée pour faire la cuisine et pour se reposer. Les jours de repos sont aussi nécessaires que la nourriture.

La marche doit commencer de bon matin, si possible à la pointe du jour, en été entre 4 et 5 heures, en hiver entre 7 et 8 heures. De cette manière, on évite, dans la saison chaude, de marcher pendant la grande chaleur, on se soustrait aux influences pernicieuses de la fraîcheur et de l'humidité du matin au bivouac et au camp, puis le soldat a le temps, avant la nuit, d'atteindre son cantonnement.

Il doit absolument être accordé le temps nécessaire pour les haltes de repos, et, lors de marches pénibles, il faut aviser à faire supporter les effets de la troupe.

L'alimentation doit se diriger suivant les circonstances. Suivant les jours de marche, il ne suffit pas de donner une seule fois par jour de la nourriture chaude. Il ne convient pas non plus de faire prendre à la troupe le matin un repas substantiel, avec de la viande, alors que le besoin n'en existe pas encore.

Si une rencontre est à craindre, on doit établir les cuisines à distance de l'ennemi, pour ne pas être appelé au combat à jeûn, et pour n'être pas surpris au milieu d'une distribution de vivres. On commet souvent la faute de réunir la troupe trop tôt avant le départ, surtout le matin. Le repos de la nuit est ainsi abrégé sans nécessité, l'attente et les allées et venues fatiguent autant et plus que la marche, et, l'ennui aidant la tentation, on attaque les provisions de spiritueux destinés à la route (on sait qu'en temps de guerre la troupe en est généralement pourvue), ce qui est nuisible pour l'estomac à jeûn, et, plus tard, quand elles font réellement besoin, elles n'existent plus.

Les localités dans lesquelles règnent des maladies contagieuses doivent être évitées autant que possible; si l'on doit, en cas de nécessité absolue, s'en servir pour une halte, ou même pour y passer la nuit, cela ne doit se faire qu'après avoir pris toutes les précautions préventives exigées par la circonstance.

L'invasion d'une maladie contagieuse dans l'armée est plus à redouter que la perte d'une bataille.

Pour les places de bivouac on doit choisir des emplacements bien aérés, et éloignés d'eaux stagnantes ou marécageuses. Les enfoncements de terrain doivent être évités, un emplacement quelque peu élevé et sec est à préférer, lorsque des raisons tactiques ne s'y opposent pas; il est avantageux aussi d'avoir de l'ombre. Il est par contre indispensable de trouver à proximité du bois et de l'eau pour la cuisine, pour la propreté et pour les feux de bivouac. Le choix d'une place de campement doit se faire avec beaucoup plus de circonspection encore, parce que la troupe y séjournera, sans doute, plus longtemps. Il faut éviter les contrées marécageuses ou seulement humides, de même que les pays plats, exposés aux inondations en suite de grandes pluies, et d'où les eaux pluviales ne s'écoulent pas rapidement.

Le sol doit être sec et sain, aussi bien dans son fond qu'à sa surface, et perméable à l'eau. Il importe à un camp encore bien plus qu'au bivouac d'avoir à proximité d'abondantes provisions de bois et d'eau pour tous les besoins, pour la cuisine, les lavages, les bains, etc.

Que le camp soit pourvu de cabanes, de baraques ou de tentes, elles doivent être assez nombreuses pour qu'il n'y ait pas d'entassement. Il vaut mieux dormir à ciel découvert que dans des tentes trop remplies. On peut se représenter le danger qu'il y a à coucher dans des

tentes contenant trop d'habitants, si l'on sait que dans les villes, où la population est le plus dense, comme, par exemple, à Paris, il y a toujours une superficie de 42 mètres² par tête, tandis que dans nos camps seulement 3 à 5 mètres carrés.

Il n'est pas recommandable de creuser le sol sur lequel doit se placer la tente ou la baraque; c'est une pratique des plus pernicieuses pour la santé. Nous avons dit que la libre circulation de l'air est le meilleur moyen de conserver la santé et de préserver l'extension de maladies. L'histoire du siège de Sébastopol fournit sous ce rapport des documents instructifs, ayant encore leur valeur aujourd'hui, à l'appui de l'importance de l'hygiène au camp. Quelques corps de troupes furent presque anéantis par des maladies contagieuses, tandis que d'autres, campées dans leur voisinage immédiat, furent presque complètement épargnées au moyen de quelques mesures de précaution judicieuses prises à propos. Notre armée a payé trop chèrement son tribut à la grippe de 1918, pour ne pas être aujourd'hui convaincue des nécessités des mesures d'hygiène à prendre en tout temps de service.

Quand les troupes sont cantonnées dans les localités, il faut éviter de surcharger celles-ci de logements, les appartements étant souvent déjà trop étroits pour leurs habitants ordinaires.

Si le cantonnement doit avoir lieu dans une localité où règne une maladie épidémique, il ne faut y laisser cantonner que des troupes qui ont déjà subi la même maladie, ou au moins la même épidémie, parce que ces troupes-là résisteront plus facilement et plus longtemps à la contagion.

Toutes ces responsabilités incombent en premier lieu au chef supérieur; nous aurons l'occasion, dans un prochain article, d'étudier les devoirs de l'officier de troupe et même du sous-officier dans le domaine des besoins de la troupe et de son bien-être. W.

Il riordinamento del nostro organo

Con comunicato apparso sul n° 23 del 3 agosto u. s. invitammo i nostri lettori a comunicarci il loro parere circa il previsto riordinamento di « Il Soldato Svizzero » la cui parte in francese ed in italiano verrebbe soppressa. Il Comitato della Società editrice di « Il Soldato Svizzero » si riunirà probabilmente il 2 settembre p. v. affine di decidere sulle modificazioni che devono venir apportate al giornale, in base alle risposte pervenute e secondo il risultato della votazione tenuta in seno all'Associazione dei sott'Ufficiali. Non sarà quindi che nel n° 1 del nuovo anno che ci sarà possibile far conoscere le decisioni definitive prese in proposito. Secondo quanto si può prevedere, la pubblicazione del giornale, in più lingue, sarà mantenuta seppure in misura limitata.

Ci è grata l'occasione per esprimere il nostro vivo ringraziamento a tutti gli abbonati che, col comunicarci il loro parere, contribuirono a chiarire la questione e ci riconfermarono l'interesse che riservano ad « Il Soldato Svizzero ».

Società editrice di « Il Soldato Svizzero ».

Il rispetto ai nostri colori nazionali

Il giornalista P. G. pubblica sulla Gazzetta di Losanna un articolo che deve certamente incontrare il favore del nostro popolo. Ci permettiamo, trattandosi di un esposto che tocca vivamente lo spirito patriottico, di riprodurlo su: « Il Soldato Svizzero ».

«... Abbiamo diversi modi di salutare la bandiera. Il più bello è senza alcun dubbio l'omaggio muto resogli